

À : **Monsieur Emmanuel Éthis,**
Recteur de l'Académie de Rennes
96 rue d'Antrain
35705 RENNES Cedex 7

Carhaix, le 1^{er} juillet 2019

Lettre ouverte à Monsieur le Recteur d'Académie de Rennes

Les fédérations culturelles bretonnes, solidaires des lycéens et collégiens pour le développement des épreuves du bac et du brevet en breton.

Monsieur le Recteur,

Représentant·e·s de fédérations d'éducation populaire et d'association de parents d'élèves, soucieux de la reconnaissance effective de la diversité des langues et des cultures des territoires de la République, nous apportons notre plein soutien aux 14 lycéennes et lycéens de Diwan qui ont rédigé leur épreuve de mathématiques en breton pour obtenir la validation de leur parcours bilingue et le même droit que leurs homologues basques.

Nous soutenons évidemment de la même manière les collégiens et collégiennes qui ont décidé de passer certaines de leurs épreuves en breton et pour les mêmes raisons.

Vous le savez, l'article L121-3 du code de l'Éducation ouvre la possibilité de passer des épreuves en langues régionales aux examens et donc au baccalauréat et au Brevet national des collèges. La décision vous appartient. La pédagogie bilingue ayant déjà fait la preuve de ses qualités et de son intérêt, le refus d'une meilleure prise en compte aux examens ne pourrait résulter que de positions politiques ou idéologiques d'un autre âge.

Nous ne pouvons hélas que déplorer les retards de l'Éducation nationale par rapport à des principes et à des pratiques normales dans tous les pays avancés du monde tant sur le plan de la pédagogie, qui voit la France reculer au classement mondial d'année en année, que sur le plan du respect des droits fondamentaux de l'homme, particulièrement les droits culturels en référence notamment à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles « **rappelant que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle et réaffirmant le rôle fondamental que joue l'éducation dans la protection et la promotion des expressions culturelles** ». La France a pourtant ratifié cette convention en 2005 et l'a de surcroit introduite directement dans sa législation à l'article 103 de la loi NOTRe en 2015.

Nous ne pouvons imaginer que vous donnerez des instructions, comme ce fut le cas l'année dernière, pour que les correcteurs ne notent pas les épreuves rédigées en breton ni que vous les ferez surveiller par des inspecteurs, menaçant de sanctions ceux qui suivraient leur conscience en évaluant équitablement les copies rendues.

Bien au contraire, conformément à vos déclarations de soutien aux langues régionales qui font partie de notre patrimoine vivant, nous ne doutons pas que vous prendrez les dispositions nécessaires pour garantir que les copies seront évaluées et notées par des correcteurs ayant les compétences nécessaires. Il ne saurait y avoir encore de discrimination par rapport à une langue régionale reconnue à côté du français comme une des langues de la Bretagne, tant par l'État que par le Conseil régional, les collectivités et les bretons eux-mêmes (sondage TMO ouest juillet 2018).

Nos institutions honoreront ainsi l'engagement pris par le Président de la République à Quimper en juin 2018 de traiter avec "un respect attentif" les langues de Bretagne. Au-delà des paroles, il faut des actes !

Dans cette attente, Monsieur le Recteur, nous vous adressons l'expression de notre parfaite considération.



Pour Kevre Breizh,
Tangi Louarn



Pour Bodadeg ar Sonerion,
André Queffelec



Pour War 'l Leur,
Solenn Boënnec



Pour Kendalc'h,
Rozenn Leroy



Pour Gouelioù Breizh,
Hervé Sanquer



Pour la Fédération de Gouren,
Christian Pelé



Pour Bretagne Culture Diversité,
Philippe Ramel



Pour Div Yezh,
Rémi Toulhoat



Pour l'Institut Culturel de Bretagne
Jacky Flippot